

Veille de l'Observatoire
Numéro 74 (octobre 2011)

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet:

http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx

DANS CE NUMÉRO:

1. Rapport sur les immigrants admis au Canada en 2010 et niveaux prévus en 2012
2. Traite des personnes : survol de la situation au Canada
3. Études sur le taux de citoyenneté des immigrants et sur les résultats scolaires des enfants immigrants au Canada
4. Québec dévoile son Plan d'immigration 2012
5. Statistiques sur les enquêtes ouvertes à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
6. Augmentation des demandes d'asile dans les pays industrialisés
7. Migrants irréguliers et accès aux soins de santé en Europe
8. Traite des personnes : rapport d'un groupe d'experts du Conseil de l'Europe
9. Migrations temporaires et circulaires en Europe
10. Harcèlement et violence ciblés : mesures pour les combattre en Grande-Bretagne
11. Tests d'ADN et réunification des familles
12. Discrimination exercée par les employeurs dans trois grandes villes canadiennes
13. Les Canadiens favorables à des niveaux élevés d'immigration
14. Traite des personnes : un rapport belge
15. Critique d'un programme de mise en œuvre des lois sur l'immigration (États-Unis)
16. Zones de pauvreté élevée et minorités racisées aux États-Unis
17. Discipline scolaire aux États-Unis : grande sévérité envers les minorités

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Rapport sur les immigrants admis en 2010 au Canada et niveaux prévus en 2012

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a déposé son *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration* (<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/rapport-annuel-2011.pdf>). Le rapport comporte cinq sections : 1) contexte du programme d'immigration et résumé du plan d'immigration pour 2012; 2) résumé des initiatives touchant la sélection des résidents permanents et temporaires, et statistiques sur les personnes à qui l'on a accordé ce statut en 2010; 3) partenariats de CIC avec les provinces et les territoires; 4) programmes d'établissement et de réinstallation et activités liées à la citoyenneté canadienne; 5) initiatives en matière d'analyse comparative entre les sexes et statistiques sexodifférenciées.

À noter que les chiffres précis concernant le nombre d'immigrants que l'on prévoit accueillir l'an prochain dans chaque catégorie ne se trouvent pas cette année dans le rapport, qui se contente d'indiquer une fourchette globale de 204 000 à 265 000. On les trouve plutôt dans un document connexe : *Avis – Renseignements supplémentaires : Plan des niveaux d'immigration de 2012* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/avis/avis-niveaux2012.asp>).

Le ministère a également publié *Consultations – Rapport annuel 2010-2011* (<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/cons-ann-rapport-2011.pdf>), dans lequel il décrit notamment les consultations de CIC auprès du public, et dans certains cas auprès des intervenants, sur les mariages de complaisance, sur le programme fédéral des travailleurs qualifiés, et sur les niveaux d'immigration 2011.

Enfin, CIC a modifié le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* découlant de la *Loi sur l'immigration* pour éliminer la catégorie du pays source comme critère d'évaluation de la demande de statut de réfugié. En 2010, il y avait six pays dans cette catégorie : El Salvador, le Guatemala, le Soudan, la Colombie, la République démocratique du Congo et le Sierra Leone. L'annonce de la modification du Règlement est suivie d'un *Résumé de l'étude d'impact de la réglementation* (<http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2011/2011-10-26/html/sor-dors222-fra.html>) qui explique les raisons de cette décision. Le Ministère affirme vouloir travailler de plus près avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés pour aider les réfugiés qui ont le plus grand besoin de protection.

2. Traite des personnes : survol de la situation au Canada

Justice Canada a mis en ligne un document intitulé *Survol de la traite des personnes et des initiatives du gouvernement du Canada pour lutter contre ce crime : 2010-2011* (<http://canada.justice.gc.ca/fra/sv-fs/tp/2011/surv-over.html>). Le document provient d'un groupe de travail, piloté par Justice Canada et Sécurité publique Canada, qui regroupe 18 ministères et organismes fédéraux. Le document affirme que ce sont les cas de traite des personnes liées à la prostitution qui sont le plus souvent observés, la majorité des victimes étant des Canadiennes. Cependant, on constate aussi des cas liés au travail forcé, principalement en Alberta, en Ontario et en Colombie-Britannique, et qui concernent surtout des migrants (Philippines, Inde, Pologne, Chine, Éthiopie, Mexique, Thaïlande et Hongrie). Le document mentionne l'utilisation frauduleuse du Programme fédéral des travailleurs étrangers temporaires. Les auteurs proposent un survol des mesures mises en œuvre par les ministères fédéraux, y compris Citoyenneté et

Immigration Canada, pour recueillir des données sur la traite, la combattre et venir en aide aux victimes.

3. Études sur le taux de citoyenneté des immigrants et sur les résultats scolaires des enfants immigrants

Statistique Canada a publié deux études portant sur l'immigration. La première, intitulée *Tendances différentes en matière de taux de citoyenneté des immigrants au Canada et aux États-Unis* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2011338-fra.pdf>), examine deux questions : 1) sur le plan économique, est-il avantageux pour les immigrants d'acquérir la citoyenneté canadienne ou américaine ? et 2) pourquoi le taux de citoyenneté des immigrants est-il de 33% plus élevé au Canada qu'aux États-Unis ? L'étude apporte une réponse affirmative à la première question : en comparaison avec les non-citoyens, les immigrants qui obtiennent la citoyenneté ont des taux d'emploi plus élevés, des taux de chômage plus faibles, de meilleures chances de travailler dans une profession de premier rang et une rémunération plus élevée. L'effet bénéfique de la citoyenneté serait particulièrement marqué dans le cas d'immigrants venant de pays pauvres. En ce qui a trait à la seconde question, l'écart entre le Canada et les États-Unis s'expliquerait par les caractéristiques divergentes des populations immigrantes des deux pays depuis 1970 : augmentation aux États-Unis de la proportion d'immigrants provenant des Caraïbes, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, tandis que cette proportion a diminué au Canada; augmentation plus marquée au Canada de la proportion d'immigrants venant d'Asie; diminution plus marquée aux États-Unis de la proportion d'immigrants venant d'Europe; proportion plus élevée au Canada d'immigrants présents au pays depuis vingt ans et plus.

Une autre étude de **Statistique Canada** concernant *L'âge au moment de l'immigration et les résultats scolaires des enfants* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2011336-fra.pdf>) examine la probabilité que les enfants immigrants obtiennent leur diplôme d'études secondaires selon l'âge qu'ils avaient à leur arrivée au Canada. Jusqu'à l'âge de 9 ans, le risque d'abandon des études secondaires ne varie pas en fonction de l'âge au moment de l'arrivée; chez les enfants arrivant après cet âge, le risque d'abandon des études secondaires paraît augmenter de façon claire et constante. Ce phénomène pourrait être lié à la capacité des enfants d'apprendre une nouvelle langue (les enfants immigrants dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais ont plus de difficultés), ou encore à la structure du système d'éducation qui serait incapable de répondre aux besoins des enfants à certains moments critiques de leur développement.

À QUÉBEC...

4. Québec dévoile son Plan d'immigration 2012

Le ministère de l'**Immigration et des Communautés culturelles** a dévoilé le *Plan d'immigration du Québec 2012* (<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Plan-immigration-2012.pdf>) élaboré à la suite d'une consultation publique sur l'immigration qui s'est déroulée d'avril à septembre 2011. Divers acteurs sont intervenus lors des consultations, notamment des syndicats, des associations ou organismes portés à la défense des droits, des juristes, des organismes offrant des services aux réfugiés et aux personnes immigrantes, des associations représentant des intérêts économiques ou commerciaux, des organismes parapublics, etc. L'ensemble des 54 mémoires est maintenant disponible en ligne sur le site de la Commission

des relations avec les citoyens (<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-15445/memoires-deposes.html>).

Selon la ministre, le *Plan* tient compte « des orientations retenues à la suite de la consultation »; il vise, entre autres, une sélection «qui privilégie des personnes venues des quatre coins du monde qui sont jeunes, francophones et qualifiées, toutes des caractéristiques favorisant une intégration plus rapide sur le marché du travail et dans la société en général». On retient aussi que la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions sera maintenue à un minimum de 65 % et que le volume annuel des admissions se stabilisera à 50 000 personnes.

À noter que le *Plan* ne parle pas d'instaurer des quotas par région, possibilité évoquée par la ministre au printemps 2011; il dit seulement : « Les admissions planifiées pour 2012 se répartissent, selon le continent de dernière résidence, comme suit : Afrique 31%; Amérique 25%; Asie 24%; Europe 20% ».

5. Statistiques sur les enquêtes ouvertes à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

La **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)** a déposé à l'Assemblée nationale son *Rapport d'activités et de gestion 2010-2011* (http://www2.cdpdj.qc.ca/publications/Documents/RA_2010_2011.pdf). Le rapport fait état des réalisations de l'année écoulée, y compris l'enquête sur la discrimination vécue par les médecins formés à l'étranger et la consultation sur le profilage à caractère raciste. Il fournit également des données sur les dossiers d'enquête ouverts par la Commission en 2010-2011 selon le motif de la plainte et le secteur d'activité. Ainsi, les dossiers concernant le « motif fusionné race-couleur-origine ethnique » représentent 27% des enquêtes ouvertes, en augmentation de 9% par rapport aux données de 2009-2010. Des 202 enquêtes associées au motif «race-couleur-origine ethnique», 75 touchaient le travail, 57 les transports et l'accès aux lieux publics, 38 la catégorie « Acte juridique - biens et services » et 31 le logement. Le rapport fournit aussi quelques données sur le service-conseil qu'offre la Commission en matière d'accommodement raisonnable.

En Colombie-Britannique, le **BC Human Rights Tribunal** a également divulgué son *Annual Report 2010-2011* (http://www.bchrt.bc.ca/annual_reports/info/Annual_Report_2010-2011.pdf) offrant quelques données sur les enquêtes et les plaintes traitées par le Tribunal. Selon le rapport, le motif de discrimination le plus souvent évoqué (23%) est celui du handicap physique; la «race» compte pour 9% des enquêtes.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

6. Augmentation des demandes d'asile dans les pays industrialisés

Un rapport du **Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés** indique que dans les six premiers mois de 2011, le nombre de demandes d'asile adressées aux pays industrialisés a augmenté de 17% en comparaison avec les six premiers mois de 2010. Le rapport intitulé *Asylum Levels and Trends in Industrialized Countries* (<http://www.unhcr.org/4e9beaa19.html>) examine la situation dans 44 pays. Les États-Unis sont le pays ayant reçu le plus grand nombre de demandes (36 400, en augmentation de 34%); viennent ensuite la France, l'Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni. Ensemble, ces pays représentent 54% des demandes reçues dans les 44 pays à l'étude. Les cinq principaux pays d'origine sont l'Afghanistan, la Chine, la Serbie, l'Irak et l'Iran. En général, les demandes proviennent de pays

où existent depuis longtemps des facteurs causant le déplacement des personnes. Le Canada pour sa part a reçu un peu plus de 11 000 demandes, en augmentation de 4% par rapport au premier semestre 2010. On estime que le nombre de demandes pourrait atteindre 420 000 d'ici la fin de l'année, ce qui constituerait un sommet par rapport aux huit dernières années; on resterait néanmoins en deçà du chiffre de 620 000 atteint en 2001.

Par ailleurs, le Haut Commissaire a fait une longue déclaration, *High Commissioner's Opening Statement to the 62nd Session of ExCom* (<http://www.unhcr.org/4e89a67b9.html>), dans laquelle il affirme que les crises de déplacement se multiplient et deviennent de plus en plus imprévisibles, et que la communauté internationale doit renforcer son action collective.

7. Migrants irréguliers et accès aux soins de santé en Europe

L'**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)** a fait paraître un rapport intitulé *Migrants in an Irregular Situation: Access to Healthcare in 10 European Union States* (http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-2011-fundamental-rights-for-irregular-migrants-healthcare_EN.pdf). Le rapport est basé sur des entretiens approfondis auprès de migrants en situation irrégulière, de représentants des pouvoirs publics, de membres du personnel du secteur de la santé et d'organismes de la société civile dans 21 villes de 10 États européens. Selon le rapport, les obstacles suivants peuvent empêcher les migrants en situation irrégulière d'accéder aux soins de santé : 1) on leur demande de payer pour des soins qui sont gratuits pour les ressortissants nationaux; 2) ils craignent l'expulsion du fait que les autorités sanitaires sont parfois tenues de les signaler aux autorités en matière d'immigration, ou ont l'habitude de pratiquer ces signalements; 3) ils ne peuvent obéir à certaines contraintes administratives, par exemple la nécessité de fournir un justificatif de domicile fixe.

L'Agence par conséquent recommande que les soins soient gratuits pour les migrants irréguliers comme pour les ressortissants nationaux, que les exigences administratives soient réévaluées, que les autorités n'aient ni l'obligation ni la pratique de signaler les migrants irréguliers, que le personnel des soins de santé et les migrants irréguliers soient sensibilisés aux droits de ces derniers, et qu'on soutienne les ONG qui favorisent leur accès aux soins de santé.

8. Traite des personnes : rapport d'un groupe d'experts du Conseil de l'Europe

Un groupe relevant du Conseil de l'Europe, le **Group of Experts on Action Against Trafficking in Human Beings (GRETA)**, a publié son premier rapport d'activité. Le GRETA est responsable du suivi de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. *First General Report on GRETA's Activities* (http://ec.europa.eu/anti-trafficking/download.action?nodeId=2984e8ee-35d3-4929-8c23-37e3c9d4e086&fileName=GRETA+General+Report+2011_en.pdf&fileType=pdf) explique le cadre organisationnel de ses activités et ses méthodes de travail. Il souligne que la lutte contre la traite exige une augmentation de la coordination assurée par les organismes internationaux.

Le GRETA a également préparé des rapports d'évaluation des pays signataires de la Convention. À ce jour, dix pays ont été évalués et trois rapports ont été diffusés, soit les rapports sur Chypre : *Report Concerning the Implementation of the Council of Europe Convention on Action Against Trafficking in Human Beings by Cyprus* (<http://ec.europa.eu/anti-trafficking/download.action?nodeId=bdd3714b-2e0c-4a54-b423-1869a5972cd4&fileName=Greta+report+CY+September+2011.pdf&fileType=pdf>), sur l'Autriche : *Report Concerning the Implementation of the Council of Europe Convention on Action Against Trafficking in Human Beings by Austria* (<http://ec.europa.eu/anti->

[trafficking/download.action?nodeId=de6c0dbc-61a3-49e6-9a6a-11699b2606fd&fileName=Greta+report+AT+September+2011.pdf&fileType=pdf](http://ec.europa.eu/anti-trafficking/download.action?nodeId=de6c0dbc-61a3-49e6-9a6a-11699b2606fd&fileName=Greta+report+AT+September+2011.pdf&fileType=pdf)) et sur la Slovaquie : *Report Concerning the Implementation of the Council of Europe Convention on Action Against Trafficking in Human Beings by Slovakia* (<http://ec.europa.eu/anti-trafficking/download.action?nodeId=67319784-df01-4786-b452-7aaf1921fa78&fileName=GRETA+report+SK+September+2011.pdf&fileType=pdf>).

9. Migrations temporaires et circulaires en Europe

Le **Réseau européen des migrations** a fait paraître un rapport intitulé *Temporary and Circular Migration: Empirical Evidence, Current Policy Practice and Future Options in EU Member States* (http://emn.intrasoft-intl.com/Downloads/prepareShowFiles.do?entryTitle=03_Temporary%20and%20CIRCULAR%20MIGRATION:%20empirical%20evidence,%20current%20policy%20practice%20and%20future%20options). L'étude a pour but de proposer un survol de la diversité des politiques et des concepts touchant les migrations temporaires et circulaires au sein des États membres et de faire connaître les lois, programmes et mesures visant à favoriser ces migrations. Elle cherche à comprendre les caractéristiques des mouvements de migration temporaires et circulaires, notamment par l'analyse des statistiques et des données empiriques existantes. Enfin, l'étude cherche à définir les leçons que l'on peut tirer de l'expérience des États membres, les meilleures pratiques, et les pistes à explorer à l'échelle nationale et européenne.

Le Réseau européen des migrations a également publié une série de rapports analysant *La politique des visas en tant que canal de migration* pour certains pays. Les rapports pour la Belgique, l'Estonie, la Finlande, la France, la Hongrie, le Luxembourg et la Suède sont disponibles en ligne (http://emn.intrasoft-intl.com/Downloads/prepareShowFiles.do;jsessionid=1A50C624E42EC0ABA4891E5D5584646B?entryTitle=01_Visa%20Policy%20as%20a%20Migration%20Channel).

AILLEURS DANS LE MONDE...

10. Harcèlement et violence ciblés : mesures pour les combattre en Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne, le **Equality and Human Rights Commission** a fait paraître un rapport sur « le harcèlement et la violence ciblés », intitulé *Public Authority Commitment and Action to Eliminate Targeted Harassment and Violence* (http://www.equalityhumanrights.com/uploaded_files/research/r74_targeted_harassment.pdf). L'étude a pour but de déterminer ce que font les autorités publiques pour empêcher le harcèlement et la violence à l'égard des gens en raison, entre autres, de leur «race». Un sondage en ligne et des entrevues donnent un aperçu des mesures prises par les responsables des services policiers, du système judiciaire, des municipalités et des transports en commun.

Un deuxième rapport intitulé *Equality Groups' Perceptions and Experience of Crime: Analysis of the British Crime Survey 2007-08, 2008-09 and 2009-10* (http://www.equalityhumanrights.com/uploaded_files/research/bp4.pdf) porte sur l'expérience des groupes ciblés par les préjugés en matière d'intimidation, de menaces, de violence et de crime, sur leurs attentes en matière d'insultes, sur leur expérience des crimes haineux et sur le signalement de tels crimes.

On trouvera également sur le site de la Commission un rapport sur la discrimination religieuse : *Religious Discrimination in Britain: A Review of Research Evidence, 2000-10*

(http://www.equalityhumanrights.com/uploaded_files/research/research_report_73_religious_discrimination.pdf) et un rapport sur les effets des mesures pour contrer le terrorisme sur : *The Impact of Counter-Terrorism Measures on Muslim Communities* (http://www.equalityhumanrights.com/uploaded_files/research/counter-terrorism_research_report_72.pdf).

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

11. Tests d'ADN et réunification des familles

Le **Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)** a rendu public un rapport intitulé *Les tests d'ADN : une entrave à la réunification familiale rapide* (<http://ccrweb.ca/files/testsadn.pdf>). Le rapport explique qu'un fonctionnaire canadien a le droit d'exiger un test d'ADN lorsqu'il n'est pas convaincu de l'existence d'un lien biologique entre les personnes qui demandent la réunification familiale. L'exigence du test d'ADN est la cause de longs délais affectant notamment les parents séparés de leurs enfants; le rapport démontre que cette exigence est souvent imposée de façon injuste et arbitraire. Ainsi, en principe, le test d'ADN doit être une mesure de dernier recours; cependant, il arrive qu'il soit demandé même lorsque les demandeurs ont présenté des documents démontrant l'existence du lien familial. De même, les tests, qui sont onéreux et, ce, plus particulièrement lorsqu'une famille a plusieurs enfants, sont imposés surtout aux ressortissants des pays de l'Afrique, de l'Asie et des Antilles. Ils imposent un fardeau disproportionné aux personnes réfugiées ou venant de zones affectées par la guerre, puisqu'elles ont souvent de la difficulté à produire des documents. Enfin, le CCR s'inquiète du fait qu'on commence maintenant à vouloir tester l'ADN des enfants pour prouver l'existence d'un lien conjugal entre les parents. Le CCR demande que l'on formule des lignes directrices claires pour faire en sorte que le test d'ADN soit vraiment un dernier recours et pour que la réunification rapide des enfants et des parents soit considérée comme un intérêt supérieur.

Le CCR a également publié un court document intitulé *Proposition de résidence permanente conditionnelle : un pas en arrière* (<http://ccrweb.ca/files/cpronepagerfr.pdf>), critiquant la proposition récente du gouvernement de créer un statut de résident permanent révocable pour les conjoints parrainés si leur relation avec le conjoint qui les parraine prend fin.

12. Discrimination exercée par les employeurs dans trois grandes villes canadiennes

Des chercheurs de **Metropolis British Columbia** ont publié une étude intitulée *Why Do Some Employers Prefer to Interview Matthew, but not Samir? New Evidence from Toronto, Montreal, and Vancouver* (<http://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/wp/2011/WP11-13.pdf>). Les chercheurs ont envoyé des CV en réponse à des offres d'emploi sur Internet et ont constaté des différences importantes dans le taux de rappel en fonction du nom de famille du candidat. En moyenne, dans les trois villes, les candidats avec un nom à consonance anglaise avaient 35% plus de chances d'obtenir un appel de suivi que les candidats ayant un nom à consonance indienne ou chinoise.

Les chercheurs se sont demandé si les employeurs exerçant une discrimination fondée sur le nom de famille craignaient l'absence de compétences linguistiques ou sociales de la part des candidats évincés. Ils ont cherché à répondre à cette inquiétude possible en incluant des CV

indiquant des compétences linguistiques et des activités sociales variées, en postulant des emplois dans des domaines où ces compétences seraient moins cruciales (programmation informatique, saisie des données), et en utilisant des noms de famille européens, mais non anglais, pouvant plus facilement être associés à une origine canadienne. Cependant, aucune de ces stratégies n'a amélioré la réussite des candidats avec des noms autres qu'anglais. Par contre, les personnes responsables de l'embauche continuent de dire que c'est l'absence de compétences linguistiques et sociales qui les inquiète. Les chercheurs concluent que les employeurs exercent une discrimination « inconsciente », et ils se demandent s'il ne serait pas avantageux de mettre en œuvre des mesures pour masquer les noms des candidats aux premières étapes d'une sélection.

13. Les Canadiens favorables à des niveaux d'immigration élevés

Selon une étude réalisée par l'**Institut de recherche en politiques publiques (IRPP)** et qui s'intitule *Pro-Immigration Canada: Social and Economic Roots of Popular Views* (http://www.irpp.org/pubs/IRPPstudy/IRPP_Study_no20.pdf), la majorité des Canadiens continuent de favoriser les niveaux élevés d'immigration qui ont caractérisé l'histoire canadienne jusqu'ici. Le sondage Focus Canada révèle que 58% des Canadiens sont favorables aux taux d'immigration actuels; cet appui est plus fort dans les provinces Atlantiques (63%), dans les Prairies (63%) et au Québec (62%), et il est plus faible en Ontario (54%) et en Colombie-Britannique (57%). Une majorité des répondants de Toronto, Montréal et Vancouver appuient les niveaux d'immigration actuels.

L'étude affirme que ce soutien est demeuré stable au fil du temps, n'ayant pas été modifié les récessions, la menace terroriste ou la présentation négative de certains groupes immigrants. L'appui à l'immigration est basé sur deux facteurs clés : l'idée que l'immigration apporte des avantages économiques et la fierté associée au multiculturalisme canadien, qui représente un élément de différenciation par rapport aux États-Unis. L'attitude favorable à l'immigration est particulièrement marquée chez les Canadiens scolarisés, les jeunes, les personnes ayant un emploi stable et les hommes.

INTERNATIONALES...

14. Traite des personnes : un rapport belge

En Belgique, le **Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme** a fait paraître son *Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2010* (http://www.diversite.be/index.php?action=artikel_detail&artikel=592). Le Centre insiste sur le fait que la traite et le trafic des êtres humains se professionnalisent au fil des ans. « Ce phénomène repose sur des montages de plus en plus complexes, distillant les responsabilités et rendant parfois très difficile le travail de détection des victimes par les services de première ligne et les magistrats ». Le rapport de cette année insiste sur le thème de la lutte contre la fraude sociale, qui pourrait favoriser la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation économique. « Une stratégie de prévention ou d'intervention immédiate face à des pratiques d'exploitation sociale permet de prendre les trafiquants de vitesse ».

La réponse à la professionnalisation de la traite doit être la professionnalisation de la lutte contre ce phénomène. Le Centre estime que cette professionnalisation passe par trois grands axes : 1) La collaboration des acteurs de terrain, ce qui suppose une approche globale à l'échelle

nationale et une meilleure collaboration entre États à l'échelle internationale. 2) La sensibilisation des organisations patronales, des services d'inspection, des pouvoirs locaux et de tous les acteurs de première ligne susceptibles, de par leur occupation, d'entrer en contact avec des victimes de la traite des êtres humains (hôpitaux, etc.). 3) La priorité à la lutte contre la traite des êtres humains, au niveau du Parlement, des parquets et auditorats.

15. Critique des effets d'un programme de mise en œuvre des lois sur l'immigration (États-Unis)

Aux États-Unis, le **Chief Justice Earl Warren Institute on Law and Social Policy** a publié un rapport intitulé *Secure Communities by the Numbers : An Analysis of Demographics and Due Process*

(http://www.law.berkeley.edu/files/Secure_Communities_by_the_Numbers.pdf) portant sur les répercussions du programme *Secure Communities*. Ce programme créé en 2008 par Immigration and Customs Enforcement (ICE) met à contribution les forces policières locales pour assurer la mise en œuvre des lois fédérales en matière d'immigration, notamment par la transmission à ICE des empreintes digitales de toute personne interrogée par la police afin d'identifier les personnes passibles de déportation. Selon le rapport, les Latinos constituent 93% des personnes arrêtées par le biais de *Secure Communities*, même s'ils ne constituent que 77% de la population des sans-papiers aux États-Unis.

La publication du rapport a été saluée par plusieurs organismes, dont le National Day Laborer Organizing Network et le Center for Constitutional Rights, qui font campagne pour l'élimination du programme *Secure Communities* (<http://uncoverthetruth.org/featured/warren-report/>).

16. Zones de pauvreté élevée et minorités racisées aux États-Unis

Un rapport du **Joint Center for Political and Economic Studies**, *A Lost Decade: Neighbourhood Poverty and the Urban Crisis of the 2000s*

(<http://www.jointcenter.org/sites/default/files/upload/research/files/Lost%20Decade-web.pdf>), porte sur les zones de « pauvreté concentrée » (taux de pauvreté de plus de 30%) et « d'extrême pauvreté » (plus de 40%) dans les zones métropolitaines américaines. Il s'agit de zones où la majorité des résidents appartiennent à des minorités racisées : globalement on y trouve à peu près un tiers de résidents afro-américains, un tiers de résidents d'origine hispanique et 28% de «résidents blancs non hispaniques». Le nombre de personnes habitant les zones de pauvreté concentrée a augmenté de façon considérable depuis 2000. Le rapport étudie l'évolution de ces zones, leur répartition géographique et leur composition ethnique, et compare les zones définies comme des « ghettos raciaux » en 1970 et aujourd'hui.

17. Discipline scolaire aux États-Unis : grande sévérité envers les minorités

Selon un rapport mis en ligne par le **UCLA Civil Rights Project**, *Discipline Policies, Successful Schools and Racial Justice* (http://civilrightsproject.ucla.edu/research/k-12-education/school-discipline/discipline-policies-successful-schools-and-racial-justice/NEPC-SchoolDiscipline-Losen-1-PB_FINAL.pdf), dans les écoles aux États-Unis, les élèves appartenant à des minorités racisées font l'objet de mesures disciplinaires nettement plus sévères. Le rapport montre, par exemple, que les élèves afro-américains font l'objet d'exclusions temporaires trois fois plus souvent que les élèves du groupe majoritaire; les élèves hispaniques et autochtones sont également ciblés de façon disproportionnée. Le rapport examine l'effet des exclusions temporaires sur les enfants et leurs familles, indiquant notamment la possibilité d'un

effet négatif sur l'apprentissage. Les auteurs recommandent aux différents ordres de gouvernement de prendre des mesures pour renforcer le soutien et la formation accordés aux enseignants en matière de gestion des classes, d'améliorer la collecte annuelle de données sur la discipline ventilées en fonction de la «race», du sexe et d'autres critères, de mieux arrimer les politiques en matière de discipline avec les objectifs en matière de réussite scolaire, et d'accorder un soutien accru aux écoles où les taux d'exclusion temporaire sont particulièrement élevés. Des documents connexes disponibles sur le site de l'organisme (<http://civilrightsproject.ucla.edu/research/k-12-education/school-discipline/discipline-policies-successful-schools-and-racial-justice>) décrivent les changements que l'on recommande d'apporter aux politiques fédérales, aux lois fédérales et aux lois des États.

Cette veille a été compilée par Catherine Browne (Adjointe de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (Coordonnatrice, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318